

DEPARTEMENT DE LA DRÔME
MAIRIE
DE COMBOVIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 MAI 2022 A 20H30

Présents : ABOULIN Thierry, BAUDOUIN Véronique, BONNARDEL Jérôme, BOUIT Séverine, CHATEAU Marie-Christine, CHAZALET Magali, CHAZALET Yves, DELARBRE Sébastien, DUPRE LA TOUR Rémi, JUNIQUE Pascal, MORE Laurent

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Magali CHAZALET

ORDRE DU JOUR

➤ **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 7 AVRIL 2022**

Approuvé par 9 voix pour et 1 abstention

Arrivée de Thierry ABOULIN à 20h37

➤ **DELIBERATION : SDED : RENFORCEMENT DU POSTE BT A PARTIR DU POSTE CLAIR NOIR**

Madame le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune.

Opération : Electrification - Renforcement du réseau BT à partir du poste Clair Noir

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le SDED :	36 732.13 €
Participation communale	Néant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 9 voix pour et 2 abstentions :

1- Approuve le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et ENEDIS.

2- Approuve le plan de financement ci-dessus détaillé.

➤ **DELIBERATION : DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION A N°387**

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de ne pas préempter sur la vente du bien cadastré section A n° 387 lors de la séance du 13 janvier 2022.

Suite au décès de Monsieur Christian ALGOUD, la commune a reçu une nouvelle demande uniquement pour la parcelle A n°387

Le prix de vente de ce bien est de 5 000 EUR.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur la vente de ce bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de ne pas préempter sur la vente de ce bien

➤ **DELIBERATION : DECISION MODIFICATIVE N°01/2022**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
231 -114	Travaux mairie	23 650.00	
10222	FCTVA		23 650.00
TOTAL :		23 650.00	23 650.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

- Cérémonie du 8 mai : rassemblement à 11h Place Lucien Faure
- Point sur la journée environnement le samedi 14 mai. Celle-ci sera reportée à une date ultérieure
- Point sur le conseil municipal des jeunes
- CAUE : projet d'aménagement du centre village : réunion de travail prévue jeudi 19 mai pour préparer la rencontre avec les habitants avant l'été
- Borne de recharge pour véhicules électriques : demande formulée par plusieurs administrés
- Plan de lutte contre le frelon asiatique : signalement sur la plateforme www.frelonsasiatiques.fr, reste à charge du propriétaire 75 €
- Taux taxe des ordures ménagères voté à 8,25 % par Valence Romans Agglo
- Point sur la course de caisses à savon le 5 juin

Fin de conseil à 21h47

Prochain conseil municipal le jeudi 2 juin 2022